Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS
- · **UFI**: PXT2-F0JH-N00N-60UT
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation peinture en aérosol
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Producteur:

Metaflux International AG

Industriestrasse 11

CH-4313 Möhlin

Tel.: +41 (0)61-851 08 00 Fax: +41 (0)61-851 08 08 E-mail: info@metaflux.com Internet: www.metaflux.com

Fournisseur: SODITEC S.A.S.

24, Rue Joseph Marie Jacquard - BP 40180

F-67400 Illkirch

Tel: +33 (0)38-855 29 40 E-mail: info.soditec@metaflux.fr Internet: www.metaflux.fr

- · Service chargé des renseignements: +33 (0)38-855 29 40
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)14-542 59 59 ORFILA (Information- I.N.F.S.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater

sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

S02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

#### Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

(suite de la page 1)

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenant avec son contenu comme déchet spécial.

## · Indications complémentaires:

Contient Masse de réaction de 1-Methyl-4-(1-methylethenyl)cyclohexene et 1-Methyl-4-(1-methylethylidene)-cyclohexene et 1-methyl-4-(propan-2-yl)cyclohexa-1,3-diene (Masse réactionnelle des terpènes cycliques), essence de térébenthine. Peut produire une réaction allergique.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène  Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225;	≥2,5-<10%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane  Carc. 2, H351	2,5-10%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3	bis(orthophosphate) de trizinc  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	2,5-10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène	<i>≤</i> 2,5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36	2-butoxyéthanol Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; OSTOT SE 3, H336	<i>≤</i> 2,5%
Numéro CE: 939-409-2 Reg.nr.: 01-2119969963-17	Masse de réaction de 1-Methyl-4-(1-methylethenyl) cyclohexene et 1-Methyl-4-(1-methylethylidene)-cyclohexene et 1-methyl-4-(propan-2-yl)cyclohexa-1,3-diene (Masse réactionnelle des terpènes cycliques)  Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1B, H317	≥0,25-<1%

(suite page 3)

Page: 3/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

		(suite de la page 2)
CAS: 8006-64-2	essence de térébenthine	≥0,1-<0,25%
EINECS: 232-350-7	ô Flam. Liq. 3, H226; 🍪 Asp. Tox. 1, H304; 🥸 Aquatic	
Reg.nr.: 01-2119502456-45	Chronic 2, H411; 🕠 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4,	
_	H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2,	
	H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 1314-13-2	oxyde de zinc	≥0,025-<0,25%
EINECS: 215-222-5	🔖 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CAS 13463-67-7 Dioxyde de titane: La classification avec H351 (inhalation) s'applique uniquement à la poudre de dioxyde de titane pur et à tous les produits en poudre contenant au moins 1% de dioxyde de titane sous forme de particules d'un diamètre maximal de  $10 \mu m$ .

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les sujets à l'air frais.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Risque d'explosion par échauffement
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

(suite de la page 3)

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température de stockage recommandée: 15 35°C, max. 50°C
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants pré	sentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
115-10-6 oxyde	de diméthyle	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm	
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm	
1330-20-7 xylèn	e	
, ,	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm Peau	
141-78-6 acétate	e d'éthyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm	
123-86-4 acétate	e de n-butyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm	

page 3

Page : 5/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 $Date\ d'impression: 02.09.2021$ Révision: 02.09.2021

Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

100-41-4 ét	hylhenzène	(suite de la pag
	nce) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm	
	Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)  Valeur momentanée: 884 mg/m³, 200 valeur à long terme: 442 mg/m³, 100 peau		
111-76-2 2-	butoxyéthanol	
	nce) Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm	
VLEI (ITAI	Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm Risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 98 mg/m³, 20 ppm Peau	
108-65-6 ac	étate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VLEP (Fran	valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm Peau	
8006-64-2 е	essence de térébenthine	
VLEP (Fran	nce) Valeur à long terme: 560 mg/m³, 100 ppm	
DNEL		
1330-20-7 x	cylène	
Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	108 mg/kg BW /day (.) Langfristig - systemische Wirkungen
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	180 mg/kg BW /day (.) langfristig, systemische Wirkungen
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	174 mg/m3 (.) Akute - systemische Wirkungen und Akut lokale Wirkungen
		14,8 mg /m3 (hum) Langfristig - systemische Wirkungen
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	77 mg /m3 (.) Langfristig - systemische Wirkungen
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur (acut)	289 mg/m3 (.) Akut systemische Wirkungen und Akut - loka Wirkungen
111-76-2 2-	butoxyéthanol	
Oral	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	13,4 mg/kg BW/ day (.)
Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	44,5 mg/kg BW /day (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	89 mg/kg BW /day (.)
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers / Consommateur	426 mg/m3 (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	246 mg/m3 (.)

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

Page: 6/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

#### Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

(suite de la page 5)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

filtre A2-P2/3

· Protection des mains:



Gants de protection

- · Matériau des gants En cas de contamination: gants en nitrile (EN 374;0,4 mm; permeation > 480min)
- · Temps de pénétration du matériau des gants > 120/0,7mm
- · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

 9: Propriétés p	

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Aérosol Couleur: Gris

Odeur: De type solvanté
 Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: non applicable, car non miscible à l'eau (aprotique)

· Changement d'état

**Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé. **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** -24,9 °C

Les données se rapportent au propellant

Point d'éclair -42 °C

Rapportent au propellant

· Inflammabilité (solide, gaz): Contient gaz liquéfié extrêmement inflammable

• Température d'inflammation: 235 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Risque d'explosion a une temperature > 50°C. En usage la formation de mélanges explosives avec air est

possible

(suite page 7)

Page: 7/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

	(suite de la pa
Limites d'explosion:	
Inférieure:	ca. 1 Vol %
Supérieure:	ca. 19 Vol %
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Pression (20°C) à 20 °C	3,0-5,5 bar
Densité à 20 °C:	$0.914 \text{ g/cm}^3$
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	ca.22 %
VOC (CE)	71,22 %
COV	70,66 %
9.2 Autres informations	
Autres indications	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique Des produits de décomposition toxiques peuvent se développer en cas d'incendie.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Risque d'explosion par échauffement > 50°C.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En usage la formation de mèlanges explosives avec air est possible.

· 10.4 Conditions à éviter

Temperatures >50°C

Éviter les sources d'ignition de près (étincelles, flammes, feu).

- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus
- · Indications complémentaires: durée de stockage jusqu'à 24 mois.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LL	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
115-10-6 ox	xyde de dir	néthyle	
Inhalatoire	Inhalatoire LC50/4 h 308 mg/l (rat)		
1330-20-7	xylène		
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)	
141-78-6 a	cétate d'éth	iyle	
Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)	
		(suite page 8)	

\_ FI

Page: 8/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

		(suite de la page 7
		1.600 mg/l (rat)
13463-67-7	dioxyde do	e titane
Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,82 mg/l (rat)
7779-90-0 t	ois(orthoph	osphate) de trizinc
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
123-86-4 ac	étate de n-	butyle
Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)
100-41-4 ét	hylbenzène	
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (lapin)
111-76-2 2-	butoxyétho	anol
Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE)
		1.480 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,21 mg/l (rat)
108-65-6 ac	étate de 2-	méthoxy-1-méthyléthyle
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
1314-13-2 d	xyde de zi	nc
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
TICC /		

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

1330-20-7 xylène

EC 50 / 48h | 165 mg / l (daphnia)

(suite page 9)

Page: 9/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

(suite de la page 8)

#### LC 50 / 96 h 26,7 mg / l (Flathead Minnow /Elritze)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

aérosols vides: recyclage

aérosols non-vides: à éliminer avec déchets spéciaux

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 $\cdot$ ADR 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

· IMDG AEROSOLS (trizinc bis(orthophosphate),

Hydrocarbons, C9, aromatic.), MARINE POLLUTANT

· IATA AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 $\cdot ADR$ 



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

\_\_\_\_\_



Class 2.1

(suite page 10)

## Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

	(suite de la pag
Label	2.1
IATA	
<u>~</u>	
Class	2.1
Label	2.1
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Numéro d'identification du danger (Indice Kem No EMS:	
NO EMS: Stowage Code	F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat.
Dionage Couc	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capaci
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOL
	Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from
	class 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of cla
	2
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of cla
	2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	ce II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	<u>/</u>
Code de restriction en tunnels	D Ouantité limiteé
Remarques:	Mentionner au document transport: mode
	transport suivant le chapitre 3.4 ADR
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
Excepted quantities (EQ)	Not permitted as Excepted Quantity
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POU

Page: 11/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

(suite de la page 10)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- E2 Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe	Part en %
NK	21,2

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 12)

Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2021 Révision: 02.09.2021

#### Nom du produit: Metaflux 70-44 ROUIL-APPRET GRIS

(suite de la page 11)

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

ED